

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante et unième série de réunions Genève, 21 – 29 septembre 2020

ADMISSION D'OBSERVATEURS

Document établi par le Secrétariat

1. On trouvera dans le document A/61/INF/1 la liste des observateurs admis à participer à la soixante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l'OMPI ("assemblées de l'OMPI").
2. Une fois qu'un observateur a été admis à participer aux réunions des assemblées, il est aussi invité à participer, en cette qualité, aux réunions des comités, des groupes de travail ou autres organes subsidiaires des assemblées dont le thème semble présenter un intérêt direct pour cet observateur.
3. Les dernières décisions relatives à l'admission d'observateurs aux réunions des assemblées ont été prises lors de la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 30 septembre au 9 octobre 2019 (voir le paragraphe 37 du document A/59/14).
4. Depuis la cinquante-neuvième série de réunions des assemblées, le Directeur général a reçu des entités indiquées ci-après des demandes d'admission en qualité d'observateurs aux réunions des assemblées, accompagnées des renseignements nécessaires :

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

- i) International Iberian Nanotechnology Laboratory (INL).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES

- i) Association for Recorded Sound Collections (ARSC);
- ii) Brand Owners Protection Group (Gulf BPG);
- iii) Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR);
- iv) Intellectual Property Latin American School (ELAPI);
- v) Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT);
- vi) Fondation Wikimédia; et
- vii) Women@theTable (Women at the Table).

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES¹ (ONG) NATIONALES

- i) Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales (AFIGIA);
- ii) Design and Artists Copyright Society (DACs);
- iii) Omani Association for Intellectual Property (OAIP); et
- iv) Research Center for Innovation-Supported Entrepreneurial Ecosystems (RISE).

5. On trouvera dans les annexes du présent document une brève présentation de chacune des entités susmentionnées (ses objectifs, sa structure et ses membres).

6. Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à se prononcer sur les demandes d'admission en qualité d'observatrices des entités mentionnées au paragraphe 4 du document A/61/3.

[Les annexes suivent]

¹ Le paragraphe 316 du document A/37/14 énonce les principes applicables à l'invitation d'ONG nationales en qualité d'observatrices, tels qu'adoptés par les assemblées à leur trente-septième série de réunions tenue du 23 septembre au 1^{er} octobre 2002.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE
(D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CETTE ORGANISATION)

International Iberian Nanotechnology Laboratory (INL)

Siège : fondé en 2008, l'INL a son siège à Braga (Portugal).

Objectifs : l'INL offre une base pour la coopération scientifique et technologique entre ses États membres, en particulier en matière de nanosciences et de nanotechnologie, en menant des activités de recherche fondamentale et appliquée, ainsi que des activités de recherche essentiellement liée à ces domaines. Par conséquent, l'INL favorise et pratique la recherche interdisciplinaire dans le domaine de la nanotechnologie et des nanosciences dans l'intérêt de la société en privilégiant six domaines de recherche appliquée : la santé, l'alimentation, l'environnement, les énergies renouvelables et les technologies de l'information et de la communication.

Structure : le directeur général de l'INL est le directeur général du laboratoire et son représentant juridique. Le directeur général est nommé par le conseil, qui est responsable de la promotion, de l'orientation générale et de la supervision des activités de l'INL.

Membres : les États membres de l'INL sont le Portugal et l'Espagne. L'organisation est ouverte à l'adhésion de tout État.

[L'annexe II suit]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES (D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CES ORGANISATIONS)

Association for Recorded Sound Collections (ARSC)

Siège : fondée en 1966, l'ARSC a son siège à Eugene, Oregon (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : l'ARSC promeut activement un régime des droits d'auteur qui réponde aux besoins de sa communauté de conservateurs, distributeurs, chercheurs, interprètes et exécutants, ingénieurs, producteurs et radiodiffuseurs dans le domaine de l'enregistrement sonore, tout en respectant les besoins des créateurs. L'ARSC encourage, entre autres, la coopération entre les archivistes et les collectionneurs d'enregistrements, elle promeut la reconnaissance des enregistrements sonores comme sources d'informations par les chercheurs et convoque régulièrement des membres, ainsi que des invités, à des séances d'information sur le thème des collections d'enregistrements sonores.

Structure : l'ARSC est supervisée par un conseil d'administration composé de huit personnes, dont le président. Le directeur exécutif est un membre de droit du conseil. Le conseil d'administration et les présidents des comités permanents forment ensemble le comité exécutif de l'ARSC.

Membres : l'ARSC compte 756 membres, qui sont des personnes physiques et morales.

Brand Owners Protection Group (Gulf BPG)

Siège : fondé en 2005, le groupe Gulf BPG a son siège à Dubaï (Émirats arabes unis).

Objectifs : le groupe Gulf BPG a pour mission de promouvoir les intérêts de ses membres en protégeant leurs droits de propriété intellectuelle et en protégeant les droits des consommateurs face aux produits de contrefaçon et au commerce illicite, y compris la violation des marques, des droits d'auteur, des brevets et des dessins et modèles industriels. L'organisation récolte et échange tout type de renseignement et de retours d'expérience dans le but de promouvoir les meilleures pratiques dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle et la défense des droits des consommateurs. Afin de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle des propriétaires de marques, le groupe Gulf BPG travaille en coordination avec diverses instances gouvernementales aux niveaux local, fédéral, régional et international.

Structure : les organes directeurs du groupe Gulf BPG sont l'assemblée générale et le conseil d'administration, élu par l'assemblée générale.

Membres : le groupe Gulf BPG compte 54 membres, qui sont des personnes morales.

Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR)

Siège : fondée en 2018, l'IAFAR a son siège à Londres (Royaume-Uni).

Objectifs : l'IAFAR a pour mission de défendre les droits voisins et droits connexes dans l'intérêt des personnes apportant des contributions audibles aux enregistrements musicaux. Elle accomplit cette mission en abordant les problèmes mondiaux liés à la gestion des droits voisins, en proposant des ateliers, des séminaires et de la documentation aux artistes ainsi qu'aux organisations, et en réunissant une communauté afin de soutenir et de promouvoir les œuvres de tous les membres et de débattre de ces dernières.

Structure : l'IAFAR est dotée d'un conseil d'administration composé de 11 personnes, comprenant le président, le trésorier/secrétaire et le chef des affaires juridiques et commerciales.

Membres : l'IAFAR compte 18 membres, qui sont des personnes physiques et morales.

Intellectual Property Latin American School (ELAPI)

Siège : fondée en 2019, l'ELAPI a son siège à Buenos Aires (Argentine).

Objectifs : l'ELAPI a notamment pour objectifs de promouvoir le développement de la propriété intellectuelle dans la région Amérique latine et d'établir des alliances avec différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales pour la promotion et l'étude de la propriété intellectuelle. L'ELAPI vise également à servir d'organe consultatif dans les questions liées à la propriété intellectuelle.

Structure : les organes directeurs de l'ELAPI sont le conseil d'administration, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des membres de l'ELAPI, et l'organe de révision. Le conseil d'administration est composé du président, du secrétaire et du trésorier.

Membres : l'ELAPI compte 58 personnes physiques.

Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT)

Siège : fondée en 2017, la TRACIT a son siège à Fort Meyers, Floride (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : la TRACIT a pour objectif d'atténuer les dommages économiques et sociaux causés par le commerce illicite, notamment les dommages causés par la contrefaçon de marques et le piratage du droit d'auteur, en favorisant la mise en œuvre de meilleures politiques et réglementations par les pouvoirs publics, en améliorant les contrôles sur la chaîne d'approvisionnement, en échangeant des données, en renforçant les mécanismes d'application de la loi mis en œuvre par les pouvoirs publics et en demandant une coordination des Nations Unies.

Structure : la TRACIT est supervisée par un conseil d'administration, composé de membres du comité exécutif et du directeur général de l'organisation.

Membres : la TRACIT compte 11 personnes morales.

Fondation Wikimedia (WMF)

Siège : fondée en 2003, la fondation Wikimedia a son siège à San Francisco, Californie (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : la WMF a pour mission de donner au monde l'envie et les moyens de rassembler et développer des ressources éducatives, sous licence libre ou dans le domaine public, pour les diffuser dans le monde entier. La WMF fournit l'infrastructure et un cadre organisationnel pour élaborer de sites Web multilingues ("projets") et soutenir ces projets, qui hébergent des connaissances produites par l'utilisateur, en coordination avec un réseau de volontaires et d'organisations indépendantes. La WMF générera et préservera des informations utiles issues de ses projets, disponibles sur Internet gratuitement et indéfiniment.

Structure : l'organe directeur de la WMF est le conseil d'administration qui, à l'heure actuelle, compte 10 membres. Il élit, parmi les membres du conseil d'administration, les membres suivants : le président, le vice-président et le trésorier. Il pourvoit également les postes suivants, hors du conseil d'administration : un directeur exécutif, un secrétaire, un trésorier et d'autres membres que le conseil peut nommer.

Membres : la WMF ne compte pas d'organisation parmi ses membres, mais elle est affiliée à 124 groupes d'utilisateurs, 39 chapitres géographiques et deux organisations thématiques.

Women@theTable (Women at the Table)

Siège : fondée en 2015, l'organisation "Women at the Table" a son siège à Genève (Suisse).

Objectifs : l'organisation "Women at the Table" plaide pour davantage de femmes, davantage de voix dynamiques et progressistes, et davantage de places accordées aux voix féminines fortes et énergiques aux postes de décision dans toutes les sphères publiques, politiques, économiques et sociales. L'organisation cherche à faire évoluer le débat public afin que des voix dynamiques et humanistes, en particulier celles des femmes, et les points de vue qui leur sont propres soient entendus et suivis d'effets dans les milieux dirigeants. L'organisation "Women at the Table" mobilise la population et les médias afin qu'ils fassent de l'égalité prônée par "Women at the table" une réalité mondiale et majoritaire.

Structure : les organes directeurs de l'organisation sont l'assemblée générale, le conseil et le vérificateur des comptes. Le conseil est composé d'un président et d'au moins deux autres membres élus par l'assemblée générale. L'assemblée générale est l'organe suprême de l'organisation.

Membres : l'organisation "Women at the Table" compte cinq membres, qui sont des personnes physiques.

[L'annexe III suit]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) NATIONALES (D'APRÈS LES INDICATIONS FOURNIES PAR CES ORGANISATIONS)

Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales (AFIGIA)

Siège : créée en 2015, l'AFIGIA a son siège à Bordeaux (France).

Objectifs : l'AFIGIA a pour vocation de représenter le plus largement possible toutes les indications géographiques françaises portant sur des produits artisanaux ou industriels et de constituer un réseau d'échange et de concertation qui améliore la visibilité de ces filières dans le domaine des indications géographiques. L'organisation assure, entre autres, la reconnaissance, la promotion et la défense de la notion d'indication géographique pour les produits industriels et artisanaux (IGPIA) et lutte contre l'usurpation, la contrefaçon ainsi que contre tout type d'atteinte aux IGPIA.

Structure : les organes directeurs de l'AFIGIA comprennent l'Assemblée générale qui, entre autres, élit les membres du Conseil d'administration parmi les membres de l'organisation. Le Conseil d'administration élit le Bureau de l'association, comprenant un président, un ou plusieurs vice-présidents(s) et un trésorier.

Membres : l'AFIGIA se compose de 16 personnes morales.

Design and Artists Copyright Society (DACS)

Siège : fondée en 1983, la DACS a son siège à Londres (Royaume-Uni).

Objectifs : la DACS est une organisation de gestion des droits des artistes du domaine des arts visuels. Elle assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts moraux, juridiques, économiques et professionnels des titulaires de droits d'auteur sur les œuvres artistiques en ce qui concerne la reproduction et les autres droits s'y rapportant. La DACS récolte et distribue les redevances aux artistes visuels et à leurs héritiers en recourant au remboursement, au droit de suite de l'artiste, à l'octroi de licences de droit d'auteur, ainsi qu'au service Artimage.

Structure : la DACS est régie par un conseil d'administration, constitué actuellement de 16 personnes, nommées par les membres de la DACS, qui se réunissent en une assemblée générale annuelle.

Membres : la DACS représente plus de 100 000 artistes membres.

Omani Association for Intellectual Property (OAIP)

Siège : fondée en 2017, l'OAIP a son siège à Mascate (Oman).

Objectifs : l'OAIP a notamment pour objectifs de faire prendre conscience de l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, de promouvoir la recherche scientifique sur la propriété intellectuelle et de partager les expériences et les connaissances concernant les questions de propriété intellectuelle dans divers domaines.

Structure : les organes directeurs de l'OAIP sont l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, qui compte 12 membres et est élu par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, un vice-président, un coordinateur et un trésorier. Il peut former un comité exécutif, composé d'un maximum de cinq membres du conseil d'administration.

Membres: l'OAIP compte 80 membres, qui sont des personnes physiques.

Research Center for Innovation-Supported Entrepreneurial Ecosystems (RISE)

Siège : fondé en 2018, le centre RISE a son siège à Concord, Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique).

Objectifs : le centre RISE fournit notamment des services de consultation et de formation aux universités, aux instituts de recherche, aux organisations de propriété intellectuelle et aux gouvernements en ce qui concerne les stratégies de transfert de technologie et de commercialisation de la propriété intellectuelle afin de promouvoir les économies fondées sur le savoir en Afrique. Il collabore avec des organismes publics et privés dans les pays africains afin de créer une communauté de professionnels de la propriété intellectuelle et de la technologie dotés de compétences leur permettant d'avoir accès aux innovations technologiques et de les utiliser.

Structure : L'organe directeur du centre RISE est le conseil d'administration, qui est constitué de deux à huit individus gérant les affaires générales de l'organisation. Le bureau du centre RISE comprend un président, un président élu, un président sortant, un directeur général ou directeur exécutif, un secrétaire et un trésorier.

Membres : le centre RISE n'est pas une organisation basée sur l'adhésion.

[Fin de l'annexe III et du document]